

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULARE 081-20

Le 8 mai 2020

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Aurora Cannabis Inc. (ACB & FOA)
Regroupement d'actions - Erratum**

La Bourse et la CDCC désirent apporter une correction au circulaire no. 080-20 en date du 7 mai 2020 et l'avis aux membres no 2020-058 en date du 7 mai 2020, relativement au regroupement d'actions d'Aurora Cannabis Inc.

Conformément à l'article 83 de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique), chaque fraction d'action ordinaire qui restera après la réalisation du regroupement et qui correspondra à moins de la demie (1/2) d'une action ordinaire entière sera annulée sans égard aux porteurs.

La considération en espèces équivalente ne sera pas inclus avec le nouveau livrable (ACB1).

Les autres informations contenues dans cette circulaire restent inchangées.

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** **8 actions ordinaires d'Aurora Cannabis Inc.**

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers